

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DJS 115** Subvention et avenant à convention avec le Stade Français pour la saison 2015-2016.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Stade Français ;

Vu la convention signée le 5 juin 2015 entre la Ville de Paris et le Stade Français ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : M<sup>me</sup> la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention du 5 juin 2015, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Stade Français, 2, rue du Commandant Guilbaud (16<sup>ème</sup>).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 219 500 euros est attribuée à l'association Stade Français (16890/2016\_05416), au titre de ses activités sportives pour la saison 2015-2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001, mission 520, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**